

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 08 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, *dans le respect des règles de déontologie,*

- ◆ d'approfondir différentes techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif ;
- ◆ d'appréhender des processus d'analyse et d'évaluation du travail socio-éducatif ;
- ◆ de s'initier à la démarche de recherche en éducation spécialisée ;
- ◆ d'appliquer la législation organisant la neutralité inhérente à l'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés, interprétations et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »

En référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983003 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » ; 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Déontologie et éthique	CT	F	16
Recherche appliquée en éducation spécialisée	CT	F	14
Méthodologie de l'analyse organisationnelle	CT	F	20
Méthodologie des activités ACSC ¹	CT	F	30
Méthodologie du projet	CT	F	20
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	20
Neutralité	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			174

4. PROGRAMME

4.1. Déontologie et éthique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de confronter les règles déontologiques à la pratique professionnelle des différents secteurs d'interventions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'identifier les principes déontologiques découlant
 - ◆ des dispositions légales et réglementaires des professions du secteur de l'éducation spécialisée,
 - ◆ des usages professionnels ;
- ◆ d'expliquer les droits, devoirs et responsabilités des éducateurs spécialisés ;
- ◆ de faire preuve ou de développer un questionnement éthique en posant la question du sens de l'action éducative et du rapport à autrui ;
- ◆ d'intégrer des repères à la fois théoriques (universalité, singularité,...) et pratiques concernant l'éthique de la prise en charge éducative de personnes ;
- ◆ d'analyser des situations concrètes, spécifiques aux différents secteurs de l'éducation spécialisée portant sur des difficultés éthiques ou déontologiques ;
- ◆ de démontrer en quoi la fonction éducative est liée à des valeurs formelles et informelles et à des tensions entre valeurs personnelles, institutionnelles et culturelles ;
- ◆ de questionner des processus d'évaluation de la qualité en référence à l'éthique et à la loi.

4.2. Recherche appliquée en éducation spécialisée

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier le bien-fondé de la recherche en éducation spécialisée ;

¹ ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ de choisir des outils de recueil des données auprès des partenaires de l'action éducative (parents, bénéficiaire, éducateur,...) comme, par exemple, le questionnaire, les différents types d'entretien, l'analyse de contenu, ... ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles :
 - ◆ expliciter les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;
 - ◆ articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ d'élaborer un projet écrit de recherche en maîtrisant l'orthographe, la syntaxe et le style ainsi que d'autres aspects plus techniques d'un texte scientifique (bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations, ...).

4.3. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

A partir de situations relatives à divers terrains organisationnels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'interroger les logiques institutionnelles et les logiques d'acteurs par une approche classique et stratégique des organisations : les rapports de pouvoir, l'organisation du travail, l'espace, l'organigramme, les finalités et objectifs, la circulation de l'information, les modes de décision et de coordination ;
- ◆ de prendre du recul par rapport à ses opinions sur le fonctionnement de l'organisation ;
- ◆ de situer un événement dans son contexte organisationnel ;
- ◆ d'identifier les facteurs qui engendrent conflit ou coopération ;
- ◆ de mener une analyse du jeu des acteurs.

4.4. Méthodologie des activités ACSC

L'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer des activités artistiques, culturelles, sportives et corporelles qui favorisent le développement global de la personne y compris dans ses aspects psychomoteurs, psychosociaux,...;
- ◆ d'adapter et de mettre en pratique des activités ACSC qui visent la réalisation de l'individu ;
- ◆ d'expérimenter et d'identifier la place du corps au niveau de la relation et de la communication ;
- ◆ d'expérimenter et d'identifier en quoi des éléments corporels, émotionnels et cognitifs interfèrent dans la relation éducative ;
- ◆ d'expérimenter, d'identifier et d'analyser en quoi son expressivité corporelle peut être frein ou facilitateur dans l'intervention socio-éducative ;
- ◆ d'expérimenter divers modes d'expression corporelle.

4.5. Méthodologie du projet

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer les différents types de projets (éducatifs, individuels, institutionnels, pédagogiques,...) ;
- ◆ d'appréhender la dynamique de la mise en œuvre d'un projet ;
- ◆ de décrire les différentes étapes de l'élaboration d'un projet ;
- ◆ de démontrer l'intérêt d'appliquer une méthodologie précise dans l'élaboration d'un projet professionnel à caractère éducatif ;
- ◆ de concevoir un projet professionnel à caractère éducatif ;
- ◆ de situer ce projet par rapport à ses propres finalités et à celles des différentes parties concernées.

4.6. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

Dans le respect d'un cadre éthique et déontologique et à partir de situations professionnelles, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'explorer les différentes dimensions qui les caractérisent (individuelles/collectives, éducatives/pédagogiques/sociales,...) ;
- ◆ d'établir les liens entre les modèles et apports conceptuels, les grilles d'analyse et les systèmes évoqués ;
- ◆ d'expérimenter le travail en équipe et de prendre en compte l'action collective ;
- ◆ de se confronter à la complexité de l'action collective ;
- ◆ de prendre distance par rapport à ses émotions et d'adopter une attitude professionnelle ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail, de recadrer, de traiter les divergences en prenant en compte la réalité des personnes accompagnées et d'évaluer la pertinence de son action ;
- ◆ de prendre en compte la dimension stratégique de l'organisation (histoire, règles de fonctionnement) ;
- ◆ de se référer au mandat (définition, contexte, limites, cadre, autonomie/indépendance).

4.7. Neutralité

Au départ notamment des grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne, l'étudiant sera capable :

- ◆ de comparer et distinguer les décrets des 31 mars 1994 et 17 décembre 2003 relatifs à la neutralité dans les enseignements organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- ◆ de définir et d'expliquer les notions telles que neutralité active, citoyenneté, privé versus public, laïcité, tolérance,... ;
- ◆ d'expliciter ce qui, dans les textes fondateurs belges et européens, établit les fondements de la neutralité et donc de la séparation des églises et de l'Etat ;

- ◆ d'appliquer les méthodologies issues de la critique historique et événementielle à l'analyse de phénomènes tels qu'intégrisme, révisionnisme, négationnisme, les sectes ;
- ◆ d'analyser des situations qui mettent en jeu la neutralité de l'enseignement ;
- ◆ d'énumérer, de décrire et de comparer les religions pratiquées en Europe et leur influence sur la vie quotidienne (fêtes, traditions, racines,...) ;

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir,...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ de poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat qui lui est donné ;
- ◆ d'élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et de le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ d'élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ de proposer des activités ACSC² adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la rigueur des analyses et élaborations,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

² ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles